

# Pour la mise en place de la réforme dans l'Enseignement Primaire

par G. BOUGAULT, F. DECOMBE et L. DUVERT

Ce qu'il nous faut savoir avant de mettre en route cette réforme, c'est : "Pourquoi la formation antérieure des enfants en détournait un si grand nombre de la mathématique" ? Est-ce lié à une nature de l'esprit de l'enfant, à une pédagogie trop dogmatique ou trop directive, ou à de mauvais programmes (en particulier une progression mal étudiée et non compatible avec les possibilités d'abstraction de l'enfant) ? Le problème pédagogique consiste à trouver quelles sont les connaissances qui correspondent à chaque stade d'évolution de la pensée de l'enfant, et à les présenter sous une forme assimilable.

Si "réforme" il y a, elle ne doit pas avoir pour but de faire acquérir davantage de notions plus vite, comme cela a trop souvent été le cas, mais de donner à l'enfant les structures capables de s'adapter à la plupart des situations qui lui seront proposées, qu'elles fassent appel à des notions classiques ou à des notions nouvelles. Ce que nous voulons par cette "réforme", c'est une véritable "démocratisation" de la connaissance mathématique.

Comment procéder pour atteindre ces buts ? Les enfants restant les mêmes... il faut transformer les maîtres. La réforme peut être une réussite totale ou un grave échec suivant la formation qu'auront reçue et assimilée les maîtres. Tout le monde doit être bien persuadé que ce n'est pas en mettant des mathématiciens devant un groupe d'instituteurs que l'on peut assurer une quelconque formation de ces derniers, car derrière eux, (et plus encore que dans la formation des maîtres du premier cycle) il y a "l'enfant" ; et toute formation des maîtres doit passer par des considérations psychopédagogiques indispensables. Il faut renouveler à la fois le fond et la forme. Pour ce faire, voici une structure de travail qui pourrait être utilisée.

## I Besoins en personnel :

### 1<sup>o</sup>) Des formateurs chercheurs

a) *Origine et formation* : Les chercheurs seraient choisis en principe parmi des instituteurs de classes expérimentales, PEGC ayant déjà travaillé à la recherche dans le primaire, professeurs certifiés, agrégés, assistants ou maîtres-assistants formateurs à l'I.R.E.M., ou, dans les académies n'ayant pas d'I.R.E.M., parmi des professeurs ayant participé à la recherche dans le cadre de l'I.N.R.D.P. Ils pour-

raient être au nombre de deux ou trois par académie, et seraient regroupés au niveau national en stages ou séminaires à programme précis, au moins quatre fois par an (ces stages pourraient être organisés matériellement et financièrement par les I.R.E.M.). Ces formateurs chercheurs seraient nommés pour une période limitée (3 ou 4 ans).

- b) *Rôle* : — Recevoir un enseignement approfondi de psychologie et de psycho-pédagogie.
- Faire le point des recherches (résultats positifs ou échecs) déjà effectuées depuis plus de dix ans par de nombreux chercheurs.
  - Participer à la recherche fondamentale, à la fois sur le contenu de l'enseignement et sur la pédagogie à lui adapter.
  - Assurer la formation pédagogique des conseillers pédagogiques en mathématique (3 heures par semaine au moins) et des I.D.E.N.
  - Animer une "école expérimentale" par académie.

c) *Situation administrative* : Ces professeurs assureraient un demi-service dans leur corps d'origine, et un demi-service à la recherche.

## 2°) *Des conseillers pédagogiques en mathématique (C.P.M.)*

a) *Origine et formation* : Les C.P.M. seraient choisis en principe parmi les instituteurs d'écoles expérimentales, PEGC, professeurs certifiés, agrégés... ayant déjà suivi des séances d'I.R.E.M. depuis au moins deux ans. Ils pourraient être au nombre de un par circonscription d'I.D.E.N.

- b) *Rôle* : Ces C.P.M. auraient compétence pour :
- animer une "école-témoin" dans chaque circonscription d'I.D.E.N.
  - assurer la formation permanente des instituteurs au cours de stagés, réunions, visites dans les classes... les écoles-témoins jouant dans cette formation le rôle d'écoles d'application.

c) *Situation administrative* :

- Durant leur *année de formation* les C.P.M. bénéficieraient d'une décharge de trois heures.
- après cette formation, les C.P.M. bénéficieraient d'un demi-service d'enseignement, l'autre étant employé à l'organisation des stages d'instituteurs et à l'animation des écoles-témoins. Ces C.P.M. seraient détachés pour une période limitée.

## II Organisation de la formation initiale et permanente

1°) *Des I.D.E.N.* : les I.D.E.N. pourraient être regroupés :

— soit *trois heures par semaine* pendant au moins deux années, en séances de travail animées par des formateurs chercheurs. Ces séances auraient une grande partie pédagogique, et chaque fois que cela serait possible, elles seraient liées au travail d'enfants (d'où la nécessité de création d'écoles expérimentales).

— soit en stages : de 3 ou 4 jours et à raison d'au moins un par trimestre (ce travail est peut-être moins efficace, mais il a l'avantage de moins perturber l'emploi du temps des I.D.E.N.).

2°) *Des instituteurs* : la formation permanente pourrait être organisée de façon à peu près semblable à celle des I.D.E.N. :

— au cours de stages (dont la durée et la fréquence seraient à déterminer suivant les moyens dont on pourrait disposer). Ils y recevraient une formation à la fois mathématique et pédagogique. Ces stages seraient animés par les C.P.M.

— et au cours de réunions hebdomadaires avec les C.P.M. Au cours de ces réunions, ils auraient un point de vue pratique et plus applicable à la classe. Cette formation serait donnée pendant les heures de service, les instituteurs bénéficiant de décharges à préciser (au moins trois heures par semaine).

Lorsque les instituteurs assureront leur formation, soit pour les stages, soit pour les réunions hebdomadaires, ils seront remplacés dans leurs classes par des instituteurs remplaçants titulaires ou titularisables. Il serait bon de créer un corps de titulaires intérimaires.

## III Pour un calendrier

Il faut prévoir un calendrier de façon que tous les instituteurs puissent recevoir la formation nécessaire en 5, 6 ou 7 ans au maximum, donc prévoir l'entrée en vigueur des nouveaux programmes en conséquence.

On pourrait commencer par :

1°) *à la rentrée 1971* :

- la création d'une école expérimentale par académie, élément indispensable pour toute recherche.
- la mise en place de la formation des I.D.E.N.
- La mise en place de la formation des C.P.M. dans toutes les académies irémiques.
- la mise en place de la formation des instituteurs dans les académies prêtes pour cela (par exemple : Lyon où 35 C.P.M. seront prêts à la rentrée 1971).

20) à la rentrée 1972 : mise en place de la réforme dans toutes les académies.

Afin de réduire le nombre des instituteurs remplaçants, nécessaires pour permettre l'organisation des stages, la formation pourrait intéresser la première année les maîtres de maternelle et C.P., la deuxième année ceux de C.E., la troisième ceux de C.M.

Il y aura lieu d'associer les écoles normales et l'I.N.R.D.P. à cette formation initiale et continue des instituteurs; ceux-ci en auront la pleine responsabilité dans les académies ne possédant pas encore d'I.R.E.M.

## **Commission de l'A.P.M.E.P. sur l'Enseignement Élémentaire**

### **Compte-rendu de la journée d'étude du 14 Février 1971**

*But de la journée* : Problèmes posés par l'application du programme 1945, rénové 1970, du 2 Janvier 1970.

#### *Thèmes proposés :*

- A — Le programme du 2.01.1970 a-t-il été appliqué partout ?
  - Si non : pourquoi ?
  - Si oui : comment ?
  - Comment est interprétée l'application du programme aux divers niveaux : CP, CE, CM ?
  - Les commentaires ont-ils rendu service aux instituteurs ?
  - Quel rôle a joué la circulaire du 4 septembre 1970 ?
- B — L'information aux Inspecteurs Départementaux de l'Éducation Nationale, aux instituteurs, aux maîtres itinérants d'école annexe (conseillers pédagogiques) est-elle organisée ?
  - Comment ?
- C — La formation initiale et permanente des instituteurs est-elle possible dans les conditions actuelles ?
  - . rôle des I.R.E.M. Cas des académies n'ayant pas d'I.R.E.M.
  - . rôle de l'Enseignement Supérieur.
- D—Action de l'A.P.M.E.P. souhaitée.